

Hubert Greffe
Conseiller municipal « Peynier Autrement »
551 RD 56c
13790 Peynier

Monsieur Serge Gouteyron
Sous Préfet d'Aix en Provence
CS20758
13617 Aix en Provence cedex 1

Peynier, le 16 novembre 2017

Objet : Construction d'une villa sur la base d'un permis caduque –
PC 013072009L0032-01 du 13 mars 2012
Parcelle AO66p - Chemin de Belcodène 13790 Peynier

Monsieur le Sous Préfet,

Nous tenons à vous alerter du redémarrage d'un chantier sur des bases illégales sur la commune de Peynier.

Il s'agit d'une villa dont les travaux avaient démarré en 2012 sur la base d'un permis PC01307209L0032, délivré le 13/09/2010 à M Patrick SIMON LEBERTRE, et transféré au profit de M Edouard ATKATLIAN par un PC transfert 01307209L0032-01 du 1/12/2011. Ce permis a été contesté devant les tribunaux par l'association Les Michelins. Le Tribunal Administratif de Marseille reconnaissant en référé l'illégalité du permis de construire (délivré sur la base d'un PLU annulé entretemps, alors que le POS de 2001 classant cette parcelle en zone naturelle inconstructible, espace boisé classé, était applicable) avait ordonné la suspension des travaux par ordonnance du 7 juillet 2012.

Mais in fine, suite au pourvoi formé par le bénéficiaire du permis, cette décision a été annulée par le Conseil d'Etat au motif que le recours de l'association était trop tardif, en date du 16 janvier 2013. Décision confirmée le par le TA de Marseille le 21 mars 2013.

Depuis juin 2012, rien n'avait bougé sur ce chantier jusqu'au début octobre 2017.

Les riverains ont alors découvert que les travaux avaient repris et qu'un « nouveau » permis de construire, du 13 mars 2012, portant le même numéro PC 013072009L0032-01, était affiché. A noter que ce dernier permis n' a jamais fait l'objet d'un affichage sur le terrain jusqu'à début octobre 2017.

Le maire interpellé sur le sujet lors du dernier conseil municipal du 9 novembre 2017 a prétendu ne pas être au courant mais qu'il allait vérifier.

Tandis que l'adjoint à l'urbanisme affirmait que le propriétaire disposait de factures semblant indiquer que le chantier s'était poursuivi, le propriétaire lui affirmant qu'il ne s'était jamais arrêté ! Nous pouvons fournir si nécessaire de nombreux témoignages de riverains attestant qu'il n'en est rien et que ce chantier est resté complètement paralysé depuis juillet 2012 jusqu'à octobre 2017. Nous avons même alerté le maire sur les dangers que faisait courir les fers à béton restés sans protection et dépassant des fondations de ce chantier.

Par ailleurs la constructibilité de cette parcelle a déjà été contestée dans le cadre des deux dernières enquêtes publiques sur les PLU successifs de la commune. Et un nouveau recours a été déposé par plusieurs citoyens et une association contre le PLU actuel, dénonçant entre autres points litigieux la constructibilité de cette parcelle.

Nous vous demandons d'intervenir dans cette affaire afin de faire respecter la loi et l'égalité des citoyens devant la loi. Ce permis est aujourd'hui caduque et les travaux sont restés suspendus pendant plus de quatre ans et demi depuis la dernière décision de justice (mars 2013).

Nous vous prions, Monsieur le sous préfet, d'agréer l'expression de notre meilleure considération.

Hubert Greffe

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. Greffe', with a large, sweeping flourish underneath.